

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Fortier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e282b24f0b9f804c140bc5f1>

Date d'obtention : 2020-10-10 17:18:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'en suivant la trousse SEXTO, j'évite de compromettre la sécurité psychologique d'un jeune en voyant les dites photos et de commettre un acte criminel en même temps. Je m'assure également de suivre un protocole établi où toutes les informations essentielles à recueillir y sont indiquées. Cette méthode me permet également de connaître la limite en milieu scolaire et de redonner les responsabilités aux divers paliers d'interventions (école vs police)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Éviter de commettre un acte criminel et illégal, soit en voulant valider le contenu des messages ou en questionnant trop le jeune
S'assurer d'une approche standardisée, approuvée par des spécialistes visant le respect de l'intégrité de la victime

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas demander à voir le contenu des textos